



**KINNEAR'S MILLS**

Province de Québec  
Municipalité de Kinnear's Mills  
Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS DE PROMULGATION**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Claudette Perreault, greffière-trésorière, directrice générale de la Municipalité de Kinnear's Mills, QUE :

**Conformément à l'article 451 du Code Municipal de la Province de Québec, le Conseil a adopté le règlement numéro 508 règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Kinnear's Mills lors d'une séance ordinaire tenue le 11 avril 2022.**

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire au bureau municipal aux heures d'ouverture de celle-ci.

Donné à Kinnear's Mills, ce 12 avril 2022.

---

Claudette Perreault,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kinnear's Mills, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal, Église Catholique, Candlish Church, Journal municipal (Sons d'Cloches) et le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12 avril 2022.

---

Claudette Perreault,  
Directrice générale et greffière-trésorière